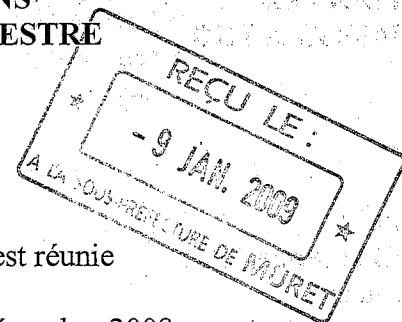


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 18 Décembre 2008

L'an deux mille huit et le dix huit décembre  
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,  
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 9 décembre 2008.



délibération n°03-12/2008	Renouvellement des conventions de prestations de services pour l'entretien des crèches
------------------------------	---

**Etaient présents** : Mr ANDRIOT Jean Pierre (remplaçant de Mr DEVIC Henri), Mme BASSO Thérèse, Mr BEDEL Philippe, Mr BELLOT Alexandra (remplaçante de Mme VIDAL Jacqueline), Mr BENAC Claude, Mr BENAAT Paul, Mr BERGE Pascal (remplaçant de Mr GALY Maurice), Mme BOUE MERIC Jeannine (remplaçante de Mr AUDOUBERT Michel), Mr BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mr BOUVIER Claude, Mme GAYE DELAPLANQUE (remplaçante de Mme BRIAND Christine), Mr BROS Bernard, Mr CARRERE Gérard, Mr CENA Pierre, Mr CESAR Jean Claude, Mme COMA Marianne, Mr COT Jean, Mr CRABE Pierre, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, Mr DEJEAN Henri, Mme DELAVERGNE Evelyne, Mr DELMAS Robert, Mr DORET Michel, Mme DUPONT Michèle, Mr ESQUIROL Jean Marc, Mr GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, Mr GOUAZE François, Mr GRYCZA Daniel, Mr HALIOUA Jean Louis, Mr HELLE Guy, Mr ICART Daniel, Mr JOLIBERT Patrick, Mr LABORDE Amédée, Mr LABORDE Michel, Mr LECHEVALIER Yann, Mme MAITRE Nadia, Mr MICHEL Robert, Mr PESSANT Christian, Mr PERILHE Yves (remplaçant de Mr LACAZE Yves), Mr ROUGER Bernard, Mr RUQUET Adolphe, Mr SEGUOLA Jean Louis, Mr SEPOLD Alex, Mr SEVILLA Thierry, Mr THIBAUD Gérard, Mr VALETTE Claude, Mme VEGANZONES Laure (remplaçante de Mr FERRAGE Pierre), Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VIGNES Michel, Mr YZARD Didier.

**Etaient Excusés** : Mr ANZALONE Michel, Mr AUDOUBERT Michel, Mr BARBERO Michel, Mr BELLOIR Jérôme, Mr BOURY Alain, Mme BRIAND Christine, Mme CANAL Marie Claude, Mme CASSIER Michèle, Mr CATALA Claude, Mr CHEVET Patrick, Mr COLOMBIER Marc, Mr CRAMPAGNE Stéphane, Mr CROUZATIER Jean Marie, Mr DEGA Eric, Mr DEVIC Henri, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme FAUSTINI Marie Claire, Mr FERRAGE Pierre, Mr GALY Maurice, Mme GREGOIRE Anne Marie, Mr LACAZE Yves, Mr LEMASLE Patrick, Mme MALET Valérie, Mr NAYLIES Charles, Mr ROUJAS Gérard, Mr SENECLAUSE Christian, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, Mr TURREL Denis, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VINCENT Didier.

**Secrétaire de séance** : Mme DELAVERGNE Evelyne

**OBJET :** Renouvellement des conventions de prestations de services pour l'entretien des crèches

**Cette délibération annule et remplace celle enregistrée par vos services le 23 décembre 2008.**

Afin d'assurer l'entretien des crèches de la Communauté de Communes, des conventions avec plusieurs communes pour la mise à disposition des services communaux auprès des structures multi-accueil du Volvestre ont été mises en œuvre.

Ces conventions arrivant à échéance au 31 décembre 2008, il est nécessaire de les renouveler.

Le bureau a proposé de fixer un tarif horaire unique de 20 € pour les mises à disposition de personnel (matériel inclus).

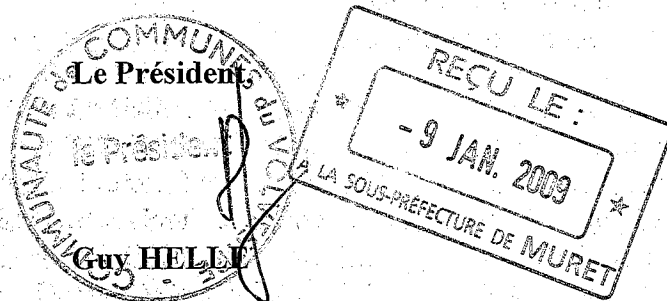
	<i>Nombre d'heures approximatives de mises à disposition</i>	<i>Coût pour la Communauté de Communes</i>
Mairie de Carbonne	270 H	➔ Coût total de 5 400 €
Mairie de Marquefave	180 H	➔ Coût total de 3 600 €
Mairie de Montesquieu	52 H	➔ Coût total de 1 040 €

Les prestations de mise à disposition seront facturées au réel. Les montants indiqués sont des montants maximum.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité**

- de reconduire pour 1 année les conventions de mise à disposition des services des communes de Carbonne, Marquefave et Montesquieu pour l'entretien des bâtiments des crèches de la Communauté de Communes du Volvestre,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité



Délibération publiée,  
transmise au Représentant  
de l'Etat et certifiée exécutoire  
à compter du ..09-01-09.....